



Consultation concernant la modification de l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) Augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens fédéraux

Rapport sur les résultats de la consultation

Berne, octobre 2012

Tables des matières

Résumé.....	3
1 Contexte et description du projet.....	4
2 Procédure de consultation et principes d'évaluation des résultats	4
2.1 Procédure de consultation	4
2.2 Principes d'évaluation des résultats.....	5
3 Bref aperçu	5
3.1 Evaluation globale de la révision partielle	5
3.2 Evaluation par les participants à la consultation	5
3.2.1 Cantons	5
3.2.2 Partis politiques	6
3.2.3 Associations faïtières de l'économie et organisations du monde du travail.....	6
4 Propositions supplémentaires	6
4.1 Financement des cours préparatoires.....	7
4.2 Subventions fédérales en faveur des écoles supérieures	7
4.3 Positionnement et renforcement de la formation professionnelle supérieure	7
5 Annexes	8
5.1 Annexe 1 : Révision du texte de l'ordonnance projet relatif aux art. 65 OFPr et 65a (nouveau)	8
5.2 Annexe 2 : Liste des destinataires de la procédure de consultation.....	9
5.3 Annexe 3 : Liste des participants à la consultation	16
Abréviations/Glossaire.....	21

Résumé

Par décision du Conseil fédéral du 4 avril 2012, le Département fédéral de l'économie (DFE) a été chargé de mener une procédure de consultation en vue de la modification de l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). La consultation a duré jusqu'au 6 août 2012¹. Au total, 70 prises de position ont été envoyées.

La modification de l'art. 65 OFPr prévoit que les subventions fédérales relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs passent dans le futur de 25 % à 60 % au maximum et, dans des cas exceptionnels, à 80 % au maximum. Cette mesure vise à poursuivre le renforcement de la formation professionnelle supérieure et en particulier les types de formations sanctionnées par des examens fédéraux et à soulager financièrement les candidats à ces examens.

Diverses mesures ont déjà été prises à cette fin :

- Depuis 2011, les coûts complets ont remplacé dans le domaine des examens les coûts imputables ; par ailleurs, conformément à l'OFPr, les subventions ont été augmentées au taux maximum de 25 %.
- Les organes responsables des examens sont davantage soutenu lors du développement d'examens relevant de leur responsabilité.

De part ces mesures, les subventions fédérales ont augmenté au total pour atteindre 15 millions de francs par an, contre 2 millions de francs par le passé.

L'ensemble des participants à la consultation salue la proposition de révision partielle de l'OFPr. De nombreuses prises de position s'interrogent sur les conditions-cadre et l'impact d'une augmentation des subventions et posent diverses exigences supplémentaires. C'est ainsi que la plupart des cantons sont opposés au fait que l'augmentation des subventions fédérales directes en faveur des examens professionnels s'effectue au détriment des forfaits versés par la Confédération aux cantons pour couvrir leurs dépenses dans le domaine de la formation professionnelle. De nombreux participants à la consultation ont par ailleurs souligné le fait que l'augmentation des subventions fédérales devraient aller de pair avec une baisse des émoluments de la part des organes responsables des examens.

Les cantons, les associations faîtières de l'économie et les organisations du monde du travail (Ortra) soulignent l'importance de trouver une solution coordonnée sur le plan national en ce qui concerne le financement des cours préparatoires aux examens professionnels. D'autres participants à la consultation prennent déjà position par rapport au modèle en question et privilégient un financement axé sur la personne en remplacement de la diversité des pratiques cantonales en matière de subventionnement des prestataires. Parallèlement, certains participants à la consultation maintiennent qu'une modification du financement ne devrait conduire ni à une scolarisation de la préparation aux examens professionnels, ni à un surcroît de réglementation.

¹ Sur demande des participants à la consultation, les prises de position remises jusqu'à la mi-septembre ont été prises en compte.

1 Contexte et description du projet

La Confédération règlemente la **formation professionnelle supérieure** ainsi que la formation des responsables de la formation professionnelle. Les cantons organisent la mise en œuvre de la formation professionnelle et sont responsables d'un grand nombre d'établissements de formation. Les organisations du monde du travail (Ortra) définissent, sous réserve de l'approbation de la Confédération, les conditions d'admission, le niveau exigé, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés en rapport avec les examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS) dont elles sont responsables. Elles soutiennent aussi certaines écoles supérieures (ES).

Les diplômés des examens fédéraux assument jusqu'à présent la majeure partie des **coûts** liés à l'obtention des brevets fédéraux et des diplômes fédéraux en question. La plupart des diplômés sont soutenus par leur employeur et par des fonds constitués par les associations ou les partenaires sociaux. En outre, les diplômés peuvent déduire de l'impôt une partie de leurs dépenses ou demander l'octroi d'une bourse.

Dans le projet en consultation, le Conseil fédéral a soumis une proposition d'augmentation, à partir de l'année 2013, des subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, le taux de subventionnement passant de 25 % à 60 % au maximum, voire 80 % dans des cas exceptionnels, notamment pour des examens particulièrement onéreux. La mesure vise à renforcer les examens fédéraux en tant que domaine de formation, à développer la qualité des examens et à alléger la charge financière qui pèse sur les diplômés.

Une **adaptation de l'ordonnance sur la formation professionnelle** (art. 65 OFPr)² est proposée pour modifier le taux de subventionnement. En tant que mesure conforme au système et rapidement applicable, elle se limite aux subventions fédérales relatives à l'organisation des examens fédéraux qui sont cofinancés depuis toujours par la Confédération. Le financement des cours préparatoires aux examens fédéraux ne faisait pas partie du projet mis en consultation. Des discussions ont lieu à ce sujet entre les partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons, organisations du monde du travail), mais ceux-ci ne sont pas encore parvenus à un consensus. Ils ont constitué un groupe de travail commun chargé d'approfondir les connaissances des flux financiers actuels et d'étudier différentes options pour un financement harmonisé à l'échelle nationale.

2 Procédure de consultation et principes d'évaluation des résultats

2.1 Procédure de consultation

Le 4 avril 2012, le Conseil fédéral a mandaté le DFE d'ouvrir une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières nationales de l'économie et des milieux intéressés.

Les documents relatifs à la procédure de consultation ont été publiés sur le site Internet de la Chancellerie fédérale et transmis par courrier postal aux destinataires de la consultation. L'ouverture de la procédure de consultation a été publiée le 17 avril 2012 dans la feuille fédérale (FF 2012 3999). La procédure de consultation s'est achevée le 6 août 2012³.

² RS 412.101

³ Sur demande des participants à la consultation, les prises de position remises jusqu'à la mi-septembre ont été prises en compte.

La liste des destinataires de la consultation ainsi que celle des participants à la consultation sont présentées dans les annexes 5.2 et 5.3.

Au total, 70 prises de position ont été envoyées. L'Union des villes suisses a renoncé explicitement à prendre position.

Les prises de position déposées dans le cadre de la procédure de consultation peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00160/index.html?lang=fr>

2.2 Principes d'évaluation des résultats

Le présent rapport résume le contenu des prises de position. Etant donné les nombreuses réponses reçues, on a renoncé pour des questions de clarté à rendre compte des motifs et des arguments exprimés dans les prises de position. Les propositions de texte concrètes sont citées en tant que telles ou font l'objet de renvois.

Un résumé des résultats de la procédure de consultation est présenté au point 3 du présent rapport.

3 Bref aperçu

3.1 Evaluation globale de la révision partielle

La révision de l'art. 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle qui porte sur une augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, faisant passer le taux de subventionnement de 25 % actuellement à un maximum de 60 %, voire 80 % dans des cas particuliers, est **saluée par tous les participants à la consultation**. Certains d'entre eux ont cependant exprimé des attentes supplémentaires ou des réserves :

presque tous les cantons et quelques Ortra soulignent que l'augmentation des subventions ne doit pas se faire au détriment des forfaits qui sont versés aux cantons en vertu de l'art. 53 LFPr ;

les organisations du domaine de la santé demandent l'application du taux de 80 % à tous les examens professionnels et examens professionnels supérieurs de leur branche ;

le Centre Patronal demande que le taux de 80 % soit à l'avenir appliqué à chaque nouveau règlement d'examen ou lors de la révision d'un règlement d'examen ;

ICT-Formation professionnelle est d'avis que les subventions fédérales devraient être versées, du moins pour une part, sous la forme d'acompte ;

les cantons de Neuchâtel et du Jura, les partis politiques PLR et UDC et l'association edu-suisse demandent que l'on procède à une vérification de l'efficacité de la modification, afin de s'assurer que les subventions fédérales contribuent effectivement à réduire les coûts des examens pour les candidats.

3.2 Evaluation par les participants à la consultation

3.2.1 Cantons

Dans l'ensemble, tous les cantons sont favorables à l'augmentation prévue des subventions fédérales relatives à l'organisation des examens fédéraux. Mis à part le canton d'Uri et celui du Tessin, tous les cantons soulignent que l'augmentation prévue ne doit en aucun cas se faire au détriment des forfaits versés aux cantons en vertu de l'art. 53 LFPr. Ils considèrent que les subventions fédérales allouées aux examens fédéraux doivent être financées par le

crédit d'engagement prévu à l'art. 59, al. 1, let. b, LFPr, lequel octroie également des subventions à des projets et des prestations d'intérêt public.

Le canton de Neuchâtel estime que l'efficacité des modifications introduites doit être vérifiée, surtout en ce qui concerne leurs effets sur les coûts des examens à la charge des candidats. Le canton du Jura demande à la Confédération qu'elle obtienne de la part des organes responsables des examens, dans le cadre des négociations sur les subventions, l'assurance qu'ils utilisent réellement les ressources financières supplémentaires pour diminuer les émoluments.

Le canton de St-Gall doute que l'augmentation des subventions fédérales directes relatives à l'organisation des examens fédéraux contribue dans l'ensemble au maintien de la formation professionnelle supérieure. Il relève que le financement fédéral indirect, selon l'art. 53 LFPr sur les forfaits versés aux cantons, reste la voie juste et conforme au système pour le financement de la formation professionnelle.

3.2.2 Partis politiques

Trois partis politiques se sont exprimés au sujet de la proposition de modification. Le PDC approuve sans réserve la révision de l'article OFPr. L'UDC accepte l'augmentation des subventions fédérales, mais doute de l'efficacité de la mesure. L'UDC et le PLR demandent une vérification du rapport coût/bénéfice dans un délai approprié afin d'établir si le montant revu à la hausse a permis de réduire les coûts des examens.

3.2.3 Associations faîtières de l'économie et organisations du monde du travail

Les associations faîtières de l'économie et toutes les Ortra approuvent clairement la révision de l'article de l'ordonnance. Une large majorité soutient sans réserve la modification prévue.

ICT-Formation professionnelle demande qu'une partie au moins des subventions fédérales soit versée sous la forme d'avance, afin de permettre une mise en œuvre efficace de la modification de l'ordonnance et d'atteindre les effets escomptés. L'association edu-suisse précise que l'OFFT doit vérifier si les responsables des examens ont concrètement utilisé les subventions versées pour réduire les émoluments demandés aux participants aux examens.

Certaines Ortra et associations faîtières donnent aussi leur avis sur le nouveau taux de subventionnement. Le Centre Patronal demande que le taux de 80 % ne soit pas seulement appliqué dans des cas exceptionnels, mais à tout examen nouvellement créé ou révisé.

Les associations du domaine de la santé souhaitent que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs de leur branche soient par principe soutenus à hauteur de 80 %. L'association patronale Union Suisse du Métal (USM) demande la suppression du terme « au maximum » dans la première phrase de l'art. 65, al. 1, afin de garantir un taux de subventionnement de 60 % dans tous les cas.

L'Association Suisse du Carrelage signale que la mise en œuvre de la modification doit être réglementée jusqu'à son introduction et communiquée aux organes responsables des examens.

4 Propositions supplémentaires

De nombreux participants à la consultation ont émis des exigences supplémentaires. Celles-ci concernent des points non encore élucidés et des travaux visant le positionnement et le renforcement de la formation professionnelle supérieure, des thèmes qui ne font pas l'objet de la présente proposition de modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle.

4.1 Financement des cours préparatoires

Une grande majorité des organisations du monde du travail et plusieurs cantons exigent que la Confédération subventionne non seulement l'organisation des examens fédéraux, mais aussi les cours préparatoires correspondants. En matière de soutien aux cours préparatoires, l'Union patronale suisse (UPS), Gastrosuisse, SEC Suisse et l'Union syndicale suisse (USS) prônent le recours à un modèle de financement axé sur la personne et la demande, qui permette un soutien direct des participants notamment sous la forme de bons de formation.

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) et Hotelleriesuisse insistent à ce propos sur le fait que le subventionnement des cours préparatoires ne devrait pas s'accompagner d'une prise d'influence intrinsèque par l'Etat. AgriAliForm trouve que les cours préparatoires ne devraient pas être rattachés à la formation non formelle, mais bien plutôt à la formation formelle.

Plusieurs organisations du monde du travail (Ortra) exigent que les examens modulaires, qui constituent une condition préalable pour se présenter aux examens fédéraux finaux, bénéficient également de subventions.

4.2 Subventions fédérales en faveur des écoles supérieures

Swiss Banking, le groupe de formation Kalaidos et la Conférence des écoles supérieures déplorent le fait que, conformément au projet soumis à consultation, les subventions fédérales en faveur des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs croissent alors que les subventions aux écoles supérieures non subventionnées par des cantons, mais directement par la Confédération, devraient être limitées à 25 %. Elles proposent que les subventions fédérales en faveur des écoles supérieures prévues à l'article 65a passent à 50 % ou au niveau des subventions prévues dans le nouvel accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), en cours de ratification dans les cantons. Cela permettrait, d'une part, d'alléger de manière uniforme la charge financière supportée par les candidats aux examens fédéraux et les diplômés des écoles supérieures et, d'autre part, d'appliquer les conditions-cadre dont bénéficient les écoles supérieures présentes sur le plan national directement subventionnées par la Confédération également aux écoles supérieures actives sur le plan régional ou cantonal.

4.3 Positionnement et renforcement de la formation professionnelle supérieure

Le Centre Patronal rappelle l'exigence de l'USAM d'accroître de 400 millions de francs supplémentaires par an le soutien à la formation professionnelle supérieure. Formation professionnelle Suisse considère que la formation professionnelle supérieure devrait être mise sur un pied d'égalité avec la formation académique en ce qui concerne la charge financière des étudiants.

L'Association des entreprises électriques suisses (AES) demande l'uniformisation à l'échelle nationale de la réglementation des déductions fiscales relatives aux coûts de la formation à des fins professionnelles et de la formation continue. Elle est d'avis qu'une modification correspondante de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes (LHID) est nécessaire.

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Révision du texte de l'ordonnance projet relatif aux art. 65 OFPr et 65a (nouveau)

Art. 65 Subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs (art. 56 LFPr)

¹ *Les subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs visées à l'art. 56 LFPr couvrent au maximum 60 % des coûts.*

² *Une subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts peut être octroyée, sur demande motivée, aux examens particulièrement onéreux pour des raisons professionnelles.*

Art. 65a Subventions en faveur des filières des écoles supérieures (art. 56 LFPr)

¹ Les subventions fédérales en faveur des filières de formation des écoles supérieures visées à l'art. 56 LFPr couvrent au maximum 25 % des coûts.

² Des subventions ne sont octroyées aux filières des écoles supérieures que :

- a. si ces filières sont proposées sur l'ensemble du territoire suisse par des organisations du monde du travail actives à l'échelle nationale; et
- b. si ces filières ne bénéficient pas de subventions cantonales.



5.2 Annexe 2 : Liste des destinataires de la procédure de consultation

Kantone / Cantons / Cantoni

Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Residenza Governativa 6501 Bellinzona
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Château 2001 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Palais du Gouvernement 1950 Sion
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Château cantonal 1014 Lausanne
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude Postfach 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Rathaus, Postfach 4001 Basel
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Rathausstrasse 2 4410 Liestal
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur

Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6060 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Rathaus 6370 Stans
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Postfach 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude 8510 Frauenfeld
Standeskanzlei des Kantons Uri	Postfach 6460 Altdorf
Staatskanzlei des Kantons Zug	Postfach 156 6301 Zug
Staatskanzlei des Kantons Zürich	Kaspar Escher-Haus 8090 Zürich

Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 444 3000 Bern 7
Schweizerische Konferenz der Erziehungsdirektoren (EDK) Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione (CDPE)	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 660 3000 Bern 7
Interkantonale Konferenz für Weiterbildung (IKW) Conférence intercantonale de la formation continue (CIFIC) Conferenza intercantonale della formazione continua (CIFIC)	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 660 3000 Bern 7

Schweizerische Berufsbildungsämterkonferenz (SBBK) Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale (CSFP)	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 660 3000 Bern 7
KBSB (Konferenz der Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung) Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)	Haus der Kantone, Speichergasse 6 Postfach 660 3000 Bern 7

**In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien /
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale /
Partiti rappresentati nell' Assemblea federale**

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	BDP Schweiz Postfach 119 3000 Bern 6
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Postfach 5835 3001 Bern
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	c/o Stefan Keiser Enetriederstrasse 28 6060 Sarnen
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	Geschäftsstelle CSPO Postfach 3980 Visp
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Postfach 3294 3000 Bern 7

FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali	Sekretariat Fraktion und Politik Neuengasse 20 Postfach 6136 3001 Bern
Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES Grünes Bündnis GB (Mitglied GPS) Alliance Verte AVeS Alleanza Verde AVeS	Waisenhausplatz 21 3011 Bern
Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl	Postfach 367 3000 Bern 7
Lega dei Ticinesi (Lega)	Norman Gobbi casella postale 64 6776 Piotta
Mouvement Citoyens Romand (MCR)	c/o Mouvement Citoyens Genevois (MCG) CP 340 1211 Genève 17
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Postfach 8252 3001 Bern
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Postfach 7876 3001 Bern

**Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete /
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui
œuvrent au niveau national /
Associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna**

Schweizerischer Gemeindeverband	Postfach 3322 Urtenen-Schönbühl
Schweizerischer Städteverband	Monbijoustrasse 8 Postfach 8175 3001 Bern
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Postfach 7836 3001 Bern

**Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faîtières de
l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali
dell'economia**

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Postfach 8032 Zürich
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Postfach 3001 Bern
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Postfach 8032 Zürich
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Haus der Schweizer Bauern Laurstrasse 10 5200 Brugg
Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Postfach 3000 Bern 23

Kaufmännischer Verband Schweiz (KV Schweiz) Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) Società svizzera degli impiegati di commercio (SIC Svizzera)	Postfach 1853 8027 Zürich
Travail.Suisse	Postfach 5775 3001 Bern
Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales SAVOIRSOCIAL Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social Organizzazione mantello svizzera del mondo del lavoro in ambito Sociale	Amthausquai 21 4601 Olten
OdA AgriAliForm Ortra AgriAliForm	Laurstrasse 10 5201 Brugg
Dachorganisation der Arbeitswelt Gesundheit OdA Santé Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé	Geschäftsstelle Seilerstrasse 22 3011 Bern

Autres milieux intéressés

Konferenz für Berufs- und höhere Fachprüfungen Dualstark Conférence pour les examens professionnels et professionnels supérieurs Conferenza degli esami professionali e professionali superiori	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich
Konferenz HF Conférence ES Conferenza SSS	Schwarztorstrasse 56 3007 Bern
Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz (KFH) Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses Conferenza dei Rettori delle Scuole Universitarie Professionali Svizzere	Falkenplatz 9 Postfach 710 3000 Bern 9

Schweizer Universitätskonferenz (SUK) Conférence universitaire suisse (CUS) Conferenza universitaria svizzera (CUS)	Sennweg 2 Postfach 576 3000 Bern 9
Berufsbildung Schweiz BCH Formation professionnelle Suisse FPS Formazione professionale Svizzera FPS	Weiernstrasse 26 8355 Aadorf
Schweizerische Koordinationskonferenz Bildungsforschung CORECHED Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation CORECHED	Entfelderstrasse 61 5000 Aarau
Schweizerischer Verband für Weiterbildung (SVEB) Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) Federazione svizzera per la formazione continua (FSEA)	Oerlikonerstrasse 38 8057 Zürich
Verband Schweizerischer Privatschulen (VSP) Fédération Suisse des Ecoles Privées (FSEP) Federazione Svizzera delle Scuole Private (FSSP)	Hotelgasse 1 Postfach 3000 Bern 7
Kalaidos Bildungsgruppe AG	Jungholzstrasse 43 8050 Zürich
edu-suisse c/o hsp - Hodler, Santschi & Partner AG	Belpstrasse 41 3007 Bern



5.3 Annexe 3 : Liste des participants à la consultation

Cantons et conférences intercantionales

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
AG	Kanton Aargau	Canton d'Argovie	Cantone di Argovia
AI	Kanton Appenzell Innerrhoden	Canton Appenzell Rhodes-Intérieures	Cantone di Appenzello Interno
AR	Kanton Appenzell Ausserrhoden	Canton Appenzell Rhodes-Extérieures	Cantone di Appenzello Esterno
BE	Kanton Bern	Canton de Berne	Cantone di Berna
BL	Kanton Basel-Landschaft	Canton de Bâle-Campagne	Cantone di Basilea Campagna
BS	Kanton Basel-Stadt	Canton de Bâle-Ville	Cantone di Basilea Città
FR	Staat Freiburg	Etat de Fribourg	Cantone di Friborgo
GE	Kanton Genf	République et Canton de Genève	Cantone di Ginevra
GL	Kanton Glarus	Canton de Glaris	Cantone di Glarona
GR	Kanton Graubünden	Canton des Grisons	Cantone dei Grigioni
JU	Kanton Jura	Canton de Jura	Cantone di Giura
LU	Kanton Luzern	Canton de Lucerne	Cantone di Lucerna
NE	Kanton Neuenburg	République et Canton de Neuchâtel	Cantone di Neuchâtel
NW	Kanton Nidwalden	Canton de Nidwald	Cantone di Nidvaldo
OW	Kanton Obwalden	Canton d'Obwald	Cantone di Obvaldo
SG	Kanton St. Gallen	Canton de Saint-Gall	Cantone di San Gallo

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
SH	Kanton Schaffhausen	Canton de Schaffhouse	Cantone di Sciaffusa
SO	Kanton Solothurn	Canton de Soleure	Cantone di Soletta
SZ	Kanton Schwyz	Canton de Schwytz	Cantone die Svitto
TG	Kanton Thurgau	Canton de Thurgovie	Cantone di Turgovia
TI	Kanton Tessin	Canton du Tessin	Repubblica e Cantone Ticino
UR	Kanton Uri	Canton d'Uri	Cantone di Uri
VD	Kanton Waadt	Canton de Vaud	Cantone di Vaud
VS	Kanton Wallis	Canton du Valais	Cantone Vallese
ZG	Kanton Zug	Canton de Zoug	Cantone di Zugo
ZH	Kanton Zürich	Canton de Zurich	Cantone di Zurigo
CSFP	Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz	Conférence suisse des offices de formation professionnelle	Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Partis

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
PDC	Christlichdemokratische Volkspartei der Schweiz	Parti démocrate-chrétien suisse	Partito popolare democratico svizzero
PRL	FDP.Die Liberalen	PLR.Les Libéraux-Radicaux	PLR.I Liberali
UDC	Schweizerische Volkspartei	Union Démocratique du Centre	Unione Democratica di Centro

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
-------------	--------------	--------------	-------------

Städteverband	Schweizerischer Städteverband	Union des villes suisses	Unione delle città svizzere
---------------	-------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Associations faïtières de l'économie

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
CP	Centre Patronal	Centre Patronal	-
FER	-	Fédération des Entreprises Romandes	-
GC Kt LU	Gewerbeverband des Kantons Luzern	Union des arts et métiers du canton de Lucerne	Unione delle arti e mestieri del Canton di Lucerna
UPS	Schweizerischer Arbeitgeberverband	Union Patronale Suisse	Unione svizzera degli imprenditori
USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund	Union syndicale suisse	Unione sindacale svizzera
USAM	Schweizerischer Gewerbeverband	Union suisse des arts et métiers	Unione svizzera delle arti e mestieri

Autres milieux intéressés

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
AES	Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen	Association des entreprises électriques suisses	Associazione delle aziende elettriche svizzere
AFA	Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft	Association pour la formation professionnelle en assurance	Associazione per la formazione professionale nell'assicurazione
AgriAliForm	AgriAliForm	AgriAliForm	AgriAliForm
AM	Alternativ Medizin Schweiz	Médecine alternative suisse	Medicina Alternativa Svizzera
ASI	Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner	Association suisse des infirmières et infirmiers	Associazione svizzera delle infermiere et infermieri
ASEPP	Schweizerische Maler- und Gipserunternehmer-Verband	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres	Associazione svizzera imprese pittori e gessatori

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
ASPBP	Schweizerischer Bäcker-Konditorenmeister-Verband	Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries	Società Mastri Panettieri-Pasticcieri-Confettieri
ASRP	SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR FUSSREFLEXZONEN-MASSAGE	Association suisse de réflexologie plantaire	Associazione svizzera di riflessologia plantare
BCH	Berufsbildung Schweiz	Formation professionnelle suisse	Formazione professionale svizzera
Conférence ES	Konferenz der Höheren Fachschulen HF	Conférence suisse des Ecoles Supérieures ES	Conferenza svizzera delle scuole specializzate superiori SSS
Curaviva	Verband Heime und Institutionen Schweiz	Association des homes et institutions sociales suisses	Associazione degli istituti sociali e di cura svizzeri
Dualstark	Konferenz der Berufs- und höheren Fachprüfungen	Conférence des examens professionnels et professionnels supérieurs	Conferenza degli esami professionali e professionali superiori
edu-suisse	edu-suisse	edu-suisse	edu-suisse
FSAS	Schweizerischer Verband der Berufsorganisationen im Gesundheitswesen	Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la santé	Federazione Svizzera delle Associazioni professionali sanitarie
FSEP	Verband Schweizerischer Privatschulen	Fédération suisse des écoles privées	Federazione svizzera delle scuole private
GastroSuisse	GastroSuisse	GastroSuisse	GastroSuisse
holzbau	Verband Schweizer Holzbau-Unternehmungen	Association suisse des entreprises de construction en bois	Associazione svizzera costruttori in legno
Hotelleriesuisse	Hotelleriesuisse	Hotelleriesuisse	Hotelleriesuisse
IAF	Interessengemeinschaft Ausbildung im Finanzbereich	Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier	Comunità d'interessi per la formazione in ambito finanziario

Abréviation	Nom allemand	Nom français	Nom italien
ICT-Formation professionnelle Suisse	ICT-Berufsbildung	ICT-Formation professionnelle Suisse	ICT Formazione professionale svizzera
Kalaidos	Kalaidos Bildungsgruppe AG	-	-
KTTC	KomplementärTherapie	Thérapie complémentaire	Terapia Complementare
SavoirSocial	Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales	Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social	Organizzazione mantello svizzera del mondo del lavoro in ambito sociale
SEC Suisse	KV Schweiz	SEC Suisse	SIC Svizzera
USM	Arbeitgeberverband Schweizerische Metall-Union	Union patronale Union Suisse du Métal	Associazione padronale Unione Svizzera del Metallo
SPV	Schweizerischer Plattenverband	Association Suisse du Carrelage	Associazione Svizzera delle Piastrelle
Suissetec	Schweizerisch-Liechtensteinischer Gebäudetechnikverband (suissetec)	suissetec	suissetec
Swiss Banking	Schweizerische Bankiervereinigung	Association suisse des banquiers	Associazione Svizzera dei Banchieri
SWISSMECHANIC	Schweizerischer Verband mechanisch-technischer Betriebe	Association Suisse d'entreprises mécaniques et techniques	Associazione Svizzera delle imprese meccaniche e tecniche
Veb.ch	Veb.ch	Veb.ch	Veb.ch
USIE	Verband Schweizerischer Elektro-Installationsfirmen	Union Suisse des Installateurs-Electriciens	Unione Svizzera degli Installatori Elettricisti
VSSM	Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten	-	Associazione svizzera fabbricanti mobili e serramenti



Abréviations/Glossaire

Abréviation	Signification
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
DFE	Département fédéral de l'économie
EP	Examen professionnel
EPS	Examen professionnel supérieur
ES	Ecole supérieure
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LHID	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)
Ortra	Organisation du monde du travail